

RÉSOLUTION No 397

**ÉLECTION DE M^{me} SHARMAN OTTLEY AU POSTE DE
MEMBRE DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION**

LE COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-troisième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Qu'il revient au Comité exécutif d'élire les membres du Comité de révision de la vérification (CRV), conformément à l'article 3.k du Règlement intérieur du Comité exécutif et à l'article III du Règlement intérieur du Comité de révision de la vérification (le « Règlement du CRV »);

Que le Règlement du CRV stipule qu'au moins un des trois membres du CRV sera élu parmi les candidats proposés par les six plus gros cotisants à l'IICA et un autre parmi les candidats présentés par tous les autres États membres;

Que le mandat du candidat élu parmi tous les autres États membres expire le 31 décembre 2003;

Que le Comité exécutif a analysé les qualités des candidats présentés par les États membres qui satisfont aux critères d'admissibilité,

DÉCIDE :

De déclarer M^{me} Sharman Ottley élue au poste de membre du CRV réservé à un candidat nommé par tous les États membres autres que les six plus gros cotisants, pour une période de six ans débutant le 1^{er} janvier 2004 et se terminant le 31 décembre 2009.